

## **COURS 3 : LA FRANCE MONARCHIQUE (XVIIIE-XVIIIIE SIÈCLE)**

### **Introduction**

Le XVIIe siècle est le grand siècle de la monarchie absolue. Sous Louis XIV, qui règne de 1643 à 1715, la France atteint son apogée politique, militaire et culturel. Pourtant, ce système, qui semble si solide, porte en germe sa propre crise. Dès la fin du règne de Louis XIV, les signes d'épuisement se multiplient. Au XVIIIe siècle, la monarchie survivra tant bien que mal, contestée par les philosophes, minée par les difficultés financières, jusqu'à l'effondrement révolutionnaire. Ce cours retrace les grandes étapes de la monarchie française à l'époque moderne, en mettant l'accent sur son fonctionnement, ses réussites et ses contradictions.

### **1. La monarchie absolue : théorie et pratique**

L'absolutisme ne signifie pas que le roi peut faire n'importe quoi. C'est un malentendu fréquent. En réalité, la monarchie absolue est un système dans lequel le roi concentre tous les pouvoirs, mais ces pouvoirs sont encadrés par des lois fondamentales que le roi lui-même ne peut transgresser. Parmi ces lois : l'ordre de succession (le roi ne peut choisir son successeur ailleurs que dans sa descendance mâle), l'inaliénabilité du domaine (le roi ne peut vendre les terres de la couronne), et le respect de la religion catholique.

Le fondement théorique de l'absolutisme est l'idée que le roi tient son pouvoir de Dieu seul, et non du peuple. C'est la doctrine du droit divin. On l'exprime par la formule : « Le roi est empereur dans son royaume », c'est-à-dire qu'il a chez lui la même autorité que l'empereur romain avait sur le monde entier. Louis XIV l'a formulée de manière plus frappante : « L'État, c'est moi » – même si les historiens doutent qu'il ait vraiment prononcé cette phrase.

En pratique, le roi gouverne avec l'aide de ses ministres (guerre, finances, marine, affaires étrangères) et d'un Conseil d'en haut où sont prises les grandes décisions. Il ne consulte ni les nobles, ni le peuple, ni aucun parlement. Les parlements, qui sont des cours de justice, ont le droit d'enregistrer les édits royaux et de formuler des remontrances, mais ils ne peuvent s'opposer à la volonté royale.

### **2. Le règne de Louis XIV : Versailles comme instrument de pouvoir**

Louis XIV avait dix ans lorsqu'il devint roi. Son éducation fut marquée par la Fronde, une révolte de la noblesse et des parlements qui, entre 1648 et 1653, faillit renverser la monarchie. Le jeune roi n'oublia jamais cette leçon : pour régner, il faut mater la noblesse. Une fois majeur et à la mort de Mazarin (1661), il annonça qu'il gouvernerait seul, sans premier ministre.

Sa grande idée fut d'installer la cour à Versailles, à une vingtaine de kilomètres de Paris. À l'emplacement d'un modeste pavillon de chasse, il fit construire le plus grand palais d'Europe, avec ses jardins, ses fontaines, sa galerie des Glaces. Les travaux durèrent plus de cinquante ans et mobilisèrent les meilleurs artistes du temps. Mais Versailles n'était pas seulement une demeure somptueuse : c'était une machine à dominer la noblesse. Louis XIV obligea les grands seigneurs à résider à Versailles une partie de l'année. Loin de leurs terres, occupés à des cérémonies ridicules (l'assiette du roi, la chemise du roi, le lever et le coucher du roi), ils ne pouvaient plus conspirer. La vie de cour les ruinait, car être présent au palais exigeait des dépenses extravagantes en vêtements, en équipages, en domestiques. Ainsi, le roi tenait sa noblesse par l'argent et par l'honneur.

Cette stratégie fonctionna. Il n'y eut plus de révolte noble pendant tout le règne de Louis XIV. En contrepartie, le roi laissa aux nobles des privilèges exorbitants : exemption de la plupart des impôts, droit de porter l'épée, monopole des hautes fonctions dans l'armée et l'Église. Ce système, appelé société d'ordres, était profondément inégalitaire : 98 % de la population (le tiers état) payait presque tous les impôts, tandis que la noblesse et le clergé (2 %) ne contribuaient quasiment rien.

### **3. La centralisation linguistique et culturelle**

L'un des aspects les plus importants du règne de Louis XIV pour notre matière est la centralisation de la langue. On a vu dans le cours précédent que le français était devenu langue administrative en 1539. Mais jusqu'au XVIIe siècle, la majorité des Français ne le parlaient pas. Dans le Midi, on parlait occitan ; en Bretagne, breton ; en Alsace, alsacien ; en Flandre, flamand ; au Pays basque, basque ; ailleurs, des patois locaux.

Louis XIV, par l'intermédiaire de ses intendants, poursuivit une politique d'unification linguistique. Les actes officiels n'étaient plus traduits dans les langues régionales. Dans les cours de justice, on ne plaidait plus qu'en français. Le roi nommait évêques, intendants, militaires, tous francophones, venus de Paris ou de la région parisienne. Parler patois devint,

progressivement, un signe d'ignorance et de rusticité. Le français était la langue de la civilisation, les patois celle de la barbarie.

L'Académie française, fondée par Richelieu en 1635, joua un rôle essentiel dans ce processus. Elle n'était pas officiellement une institution d'État, mais elle recevait sa légitimité du roi. Ses quarante membres, élus à vie, étaient chargés de fixer la langue française : ils préparaient le dictionnaire officiel, ils déterminaient la bonne prononciation, la bonne grammaire, les mots à utiliser ou à proscrire. L'Académie décida, par exemple, que le « oui » se dirait désormais « oui » (et non plus « oïl »), que le futur simple remplacerait certaines formes anciennes, que l'orthographe devait refléter l'étymologie (on ajouta des lettres muettes pour rappeler le latin : « doigt » écrit ainsi à cause de « digitus »). Beaucoup de ces décisions étaient arbitraires, mais elles s'imposèrent par l'autorité du roi et le prestige de l'institution.

#### **4. La crise de la monarchie au XVIIIe siècle**

Louis XIV mourut en 1715, après avoir régné soixante-douze ans. Il laissait une France exsangue : guerres continues (contre l'Europe coalisée), dettes abyssales, famines récurrentes. Son successeur, Louis XV (1715-1774), puis Louis XVI (1774-1792), héritèrent d'une situation impossible.

Le problème central était fiscal. Pour financer les guerres (notamment la guerre de Sept Ans perdue contre l'Angleterre, 1756-1763), il fallait augmenter les impôts. Mais les nobles et le clergé refusaient de payer. Le roi convoqua les parlements pour les forcer à enregistrer de nouveaux impôts, mais les parlements résistèrent. Certains parlements, comme celui de Paris, se posèrent en défenseurs de la nation contre le despotisme royal. C'est ce qu'on appela la « révolte nobiliaire » : les nobles, qui ne voulaient pas payer, utilisaient la contestation politique pour défendre leurs privilèges.

Louis XVI, bon mais indécis, tenta des réformes. Il nomma des ministres réformateurs (Turgot, Necker, Calonne) qui proposèrent d'instaurer un impôt universel payé par tous, y compris par les nobles. À chaque fois, la noblesse et le clergé firent échouer les réformes. Finalement, face à l'impasse, le roi dut convoquer les états généraux, une assemblée qui ne s'était pas réunie depuis 1614. C'était le début de la Révolution.

#### **Conclusion**

La monarchie française fut, pendant deux siècles, le modèle de l'absolutisme européen. Elle réussit à mater la noblesse, à imposer la langue française, à créer une administration centralisée. Mais elle échoua à réformer la fiscalité, à intégrer les élites locales, à reconnaître la diversité linguistique et culturelle du royaume. Ces échecs, joints à l'influence croissante des idées des Lumières, provoquèrent sa chute en 1789. La France monarchique laisse pourtant un héritage durable : une langue unifiée, une littérature classique, une conception de l'État qui inspire encore aujourd'hui la République.